

Urgence éolienne...

Mémoire présenté par Gérard Séguin à la Commission du Bureau d'Audiences Publiques sur le projet de parc éolien à St-Cyprien-de-Napierville.

Depuis quelques années, j'ai suivi l'affrontement qui perdure depuis plus de cinq ans dans notre région sur la question de l'implantation de parcs éoliens. Je désire auprès de votre commission ajouter mon grain de sel au débat et vous remercie d'en tenir compte dans vos délibérations.

Les questions que je me pose sont de savoir quelle est l'urgence d'installer des parcs éoliens, d'où origine cette décision et dans quel cadre leurs implantations sont-elles faites. Tous porte à croire qu'il y a urgence lorsqu'on est obligé de faire appel aux tribunaux pour affronter le refus majoritaire des citoyens des municipalités concernées.

Vers un plan stratégique de remplacement des énergies fossiles?

L'implantation d'un réseau de production d'énergie éolienne devrait répondre à certaines questions :

Production du gaz de schiste, développement de la production gazière de l'ouest canadien avec ses oléoducs vers le Québec, développement de la production sur l'île d'Anticosti, quelle est la véritable orientation de nos gouvernements ?

Quelle est la stratégie qui permettra le transfert de notre consommation d'énergies fossiles vers les énergies renouvelables ?

Comment ce secteur énergétique (l'éolien) contribuera à une diminution de notre dépendance aux énergies fossiles ?

Page 2

Quel est l'objectif de ce développement pour les dix et vingt prochaines années ?

L'énergie éolienne comme facteur de développement économique du Québec et de ses régions ?

Est-ce que l'investissement nécessaire pour le développement éolien au Québec, particulièrement en région, est la meilleure façon d'encourager la relance économique ?

Quelles sont les véritables retombées économiques pour les citoyens qui assument les coûts de son développement ?

Le triumvirat gouvernement/Hydro-Québec/entreprise privée pour la production éolienne est-elle au service des citoyens ?

Nous avons nationalisé les entreprises d'hydro-électricité dans les années 60. Pourquoi, avant même l'implantation de parcs éoliens n'avons-nous pas (gouvernement) géré le développement éolien à partir d'une société d'état ?

Le développement éolien au Québec s'apparente à un partenariat public-privé (PPP). Dans son rapport annuel déposé en décembre dernier, la vérificatrice générale de l'Ontario a dénoncé l'incroyable gaspillage et la fumisterie financière associés aux PPP. Une telle association sera-t-elle différente au Québec ?

Est-ce que ces entreprises sont sensibles aux doléances des citoyens (distance séparatrice-infrason-dévaluation des résidences,...) ?

QSE, les firmes d'équipements éoliens, les propriétaires de terrains,..., considèrent-ils le bien commun comme un obstacle à la réalisation de leurs profits ?

Page 3

Vers un moratoire.

Personnellement je n'ai pas des réponses à toutes ces questions, mais je crois que l'implantation de parcs éoliens au Québec fait preuve d'improvisation et permet à l'entreprise privé d'avoir un excellent filon pour engranger des profits au détriment des citoyens.

Selon moi il n'y a aucune urgence actuellement au Québec à l'implantation de parcs éoliens. Un moratoire serait nécessaire pour éviter que l'improvisation sème la division dans les milieux concernés et ce particulièrement pour le parc éolien de St-Cyprien dont le promoteur Kanawake Sustainable Energy est partie prenante ainsi que le maire M. Normand Lefebvre qui tente la réalisation de la quadrature du cercle en jouant sur deux fronts.

FIN DU DOCUMENT

Gérard Séguin

10 juin 2015